



La Bastidonne

COMMUNE DE LA BASTIDONNE

République Française  
Département du Vaucluse  
F- 84120 La Bastidonne

Tél : 04.90.09.63.95  
Mail : [mairie@la-bastidonne.fr](mailto:mairie@la-bastidonne.fr)

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 13.06.2024

ID : 084-218400109-20240604-036\_2024-DE

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 04 JUIN 2024

#### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15  
Présents : 10  
Absents : 2  
Ayant donné procuration : 3

Qui ont pris part à la  
délibération : 10  
Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION  
**29 Mai 2024**  
DATE D’AFFICHAGE  
**29 Mai 2024**

**N°036\_2024**

**Objet : AUTORISATION  
RELATIVE AU  
RECRUTEMENT  
D’AGENTS  
CONTRACTUELS POUR  
FAIRE FACE A UN  
ACCROISSEMENT  
SAISONNIER D’ACTIVITES**

Le délai de recours contentieux  
devant le Tribunal Administratif  
de Nîmes contre la présente  
délibération est de deux mois.

L’an deux mille vingt-quatre et le quatre juin, à vingt heures quinze, le conseil municipal de La Bastidonne régulièrement convoqué en séance ordinaire s’est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence d’**Emma LEON, maire**.

**Etaient Présents** : Mme LEON Emma, Vincent MARTIN, Amelle HAFAFSA, Jacques DECUIGNIERES, Jean-Charles BARBANT, Éric LEVANTIS, Gérard GRELET, Thierry DELESCLUSE, Laurence PETIT et Laure VINCENT.

**Excusés et ayant donné pouvoir** : Hugues SERVIERE ayant donné pouvoir à Éric LEVANTIS et Sandrine PEREIRA ayant donné pouvoir à Vincent MARTIN, Alexandre HAYEK ayant donné pouvoir à Jean-Charles BARBANT.

**Absents** : Lou LOMBARD et Thomas NERVI

**Secrétaire de séance** : Vincent MARTIN

Madame la Maire rappelle à l’assemblée que L. 332-23 2 du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d’agents contractuels pour un accroissement saisonnier d’activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

#### Exposé des motifs :

La Maire expose qu’au vu des besoins de la collectivité en matière de personnel durant l’été, il est nécessaire que l’assemblée délibère sur le principe du recrutement d’agents non titulaires de droit public pour faire face à un accroissement saisonnier d’activité.

Comme chaque année, le service technique de la municipalité doit faire face à un accroissement d’activité dû à la période estivale ainsi qu’aux missions purement saisonnières qui sont assurées durant quelques mois.

Afin de répondre à ce besoin, il est proposé au Conseil Municipal de créer les emplois saisonniers pour l’année 2024 tels que définis dans le tableau ci-après :

Service	Nbre	Temps de travail	Grade	Echelon	Indice de rémunération	Période
Service technique nettoyage et espaces verts	1	TC	Adjoint technique	1 <sup>er</sup>	367	Du 01/07 au 31/07/2024
	1	TC	Adjoint technique	1 <sup>er</sup>	367	Du 01/08 au 31/08/2024

Il est précisé que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024 – chapitre 012.

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 13.06.2024

ID : 084-218400109-20240604-036\_2024-DE

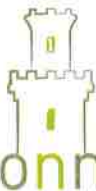
# COMMUNE DE LA BASTIDONNE

République Française  
Département du Vaucluse

F- 84120 La Bastidonne

Tél : 04.90.09.63.95

Mail : [mairie@la-bastidonne.fr](mailto:mairie@la-bastidonne.fr)



# La Bastidonne

## Visas :

**VU** l'exposé des motifs,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L332-23-2°,

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

**VU** le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatifs aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

## DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** :

- **DÉCIDE** de l'emploi d'agents non titulaires de droit public, pour le motif accroissement saisonnier d'activité sur la base des conditions précitées;
- **AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant, à signer les contrats d'engagement correspondants, ainsi que tout document utile à la bonne gestion de ce dossier.

Secrétaire de séance  
Vincent MARTIN

Fait à La Bastidonne,  
Le 04 Juin 2024,  
LEON Emma, Maire

